

# Agnès Faravel

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

au 23/08/2015

### DEFINITION DES PARTIES

Le terme Client désigne toute personne morale ou physique ayant requis les compétences d'Agnès Faravel pour des créations graphiques. Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme Prestataire désigne Agnès Faravel, graphiste auteur inscrite à la Maison des Artistes sous le numéro d'ordre F466105.

### GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de la vente de produits réalisés par le Prestataire pour ses Clients dans le cadre de son activité de création et de conception graphique. Le Client faisant appel aux services d'Agnès Faravel reconnaît avoir pris connaissance et accepté pleinement et entièrement les conditions générales de vente.

Le devis et les conditions générales de vente sont indissociables l'un de l'autre. Signés ou approuvés par voie de messagerie numérique ensemble par le Client, ils valent pour acceptation et font office de bon de commande.

### ÉLÉMENTS FOURNIS PAR LE CLIENT

Certains éléments nécessaires à la réalisation des prestations du Prestataire ne relèvent pas de ses offres et ne sont en conséquence pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le règlement de ceux-ci se fait par le Client directement auprès des Tiers (fournisseur et prestataire extérieur). Le contenu textuel permettant la réalisation du produit devra être fourni par le Client.

Le Client assure en acceptant les présentes être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par lui au Prestataire dans le cadre de sa mission. Il garantit le Prestataire contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments. Il est formellement stipulé que le Client supportera seul la charge éventuelle des condamnations civiles ou pénales et tous les frais engagés en justice à cette occasion.

### BON DE COMMANDE ET DÉBUT DES TRAVAUX

Le devis prévoit l'intégralité des prestations que le Prestataire s'engage à réaliser pour le Client. Toute prestation supplémentaire demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'un nouveau devis ou avenant.

Le devis est valable durant 30 jours à compter de sa date d'émission. Une fois signé par le Client, le devis et les conditions générales de vente ont valeur de contrat. La signature du devis doit s'accompagner du paiement de 25% du prix global des prestations à fournir. Le paiement de l'acompte vaut acceptation du devis et des présentes conditions générales de vente. Les travaux débuteront lorsque l'acompte et les éléments graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat seront à la disposition du Prestataire.

Dans l'hypothèse d'une rupture de contrat du fait du Client, ce dernier s'engage à régler les prestations réalisées. En cas d'acceptation du devis puis de dédit complet ou partiel du Client, l'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

### ETAPES DE VALIDATION ET LIVRAISON

Après la (les) phase(s) de création du projet, le Prestataire transmet les maquettes graphiques au Client par voie électronique. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé. À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le Client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

## APRES LIVRAISON

Le Client requiert les compétences d'Agnès Faravel pour des créations graphiques. En conséquence, dans le cas d'un site internet, le Client est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site après sa mise en ligne. Toute mise à jour ou maintenance technique du site incombe au Client.

## FACTURE ET REGLEMENT

La facture est établie à la date de livraison. Le montant y figurant, déduction faite des acomptes déjà versés, est payable sous 30 jours. Le paiement s'effectue par virement bancaire.

Tout règlement effectué après expiration du délai de 30 jours donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En cas de non-paiement le client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

Conformément aux articles R382-27 et L382-4 du Code de la sécurité sociale, une partie des cotisations sociales (précompte), majorée d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes (contributions diffuseur) doit être versée par le Client directement à la Maison des Artistes (MDA) - 60 rue du Faubourg Poissonnière 75484 Paris cedex 10. Le Client est exempté du précompte et des contributions diffuseur s'il s'agit d'un particulier, d'une société étrangère, d'un commerçant d'Art dans le cadre d'un achat d'art, d'une rétrocession d'honoraires entre affiliés de la MDA ou de l'AGESSA.

Dans le cas où elle est soumise au précompte, la facture mentionne explicitement le montant des sommes précomptées à verser à la MDA. Elle est accompagnée d'un formulaire de certification des sommes précomptées à remplir, tamponner et signer par le Client qui doit le renvoyer dûment complété au Prestataire par voie postale (Document accessible en téléchargement à l'adresse <http://agnesfaravel.fr/telechargements/certification-precompte.pdf>).

Le Client est tenu de déclarer trimestriellement à la MDA les droits d'auteur et rémunérations versés à des artistes-auteurs. Il remplit à cet effet le formulaire correspondant qu'il accompagne du règlement des sommes dues à la MDA. (Formulaire accessible en téléchargement à l'adresse <http://agnesfaravel.fr/telechargements/declaration-trimestrielle-diffuseur.pdf>).

Pour plus d'information consulter le site <http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org>.

## DROITS D'EXPLOITATION ET PROPRIETE

Toute œuvre est une création originale protégée par la loi n° 92-597 du 01/07/1992 relative au Code de la propriété intellectuelle. Elle demeure la propriété morale et physique de son auteur. Le Prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du contrat ou de la facture. Une idée proposée par le Client ne constitue pas, en soi, une création.

Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu dans le devis ou la facture est interdite, notamment l'œuvre ne peut être modifiée, reproduite, vendue ou réutilisée pour un autre usage, sauf autorisation expresse et écrite du Prestataire.

## COPYRIGHT ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "Graphisme / Design : Agnès Faravel" assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (<http://www.agnesfaravel.fr>).

## DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client, le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, etc.).

## DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de vente est de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.